

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement



Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732

communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec
facebook.com/BAPEquebec

Dépôt légal – 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599 (version imprimée)
ISSN 1926-4654 (PDF)
ISBN 978-2-550-87493-5 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-87494-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	III
MESSAGE DU MINISTRE	V
MESSAGE DU DIRIGEANT D'ORGANISME.....	VII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	IX
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	XI
1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref.....	1
1.2 Faits saillants	6
2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	7
2.1 Plan stratégique	7
2.2 Déclaration de services aux citoyens.....	14
2.3 Mission du BAPE	16
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	19
3.1 Utilisation des ressources humaines	19
3.2 Utilisation des ressources financières.....	22
3.3 Utilisation des ressources informationnelles.....	23
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	24
4.1 Gestion et contrôle des effectifs.....	24
4.2 Développement durable	26
4.3 Occupation et vitalité des territoires.....	28
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	29
4.5 Accès à l'égalité en emploi	30
4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics..	36
4.7 Gouvernance des sociétés d'État	37
4.8 Allègement réglementaire et administratif.....	38
4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels.....	39
4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration.....	40
4.11 Égalité entre les femmes et les hommes	42
4.12 Politique de financement des services publics	43
4.13 Code de déontologie des membres du BAPE	44
4.14 Membres du BAPE.....	46
4.15 Mandats	47
4.16 Rapports et publications	49
4.17 Conférences, présentations et activités	50
4.18 Lois et règlements.....	52
4.19 Quelques activités du BAPE	53
4.20 Projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités.....	54

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

Benoit Charette

Québec, septembre 2020

MESSAGE DU DIRIGEANT D'ORGANISME

Monsieur Benoît Charette
Ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques



Monsieur le Ministre,

Je vous présente le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport regroupe les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Il contient également un rapport de mission d'examen.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Philippe Bourke

Québec, septembre 2020

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relèvent de la responsabilité du président du Bureau. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données, ainsi que sur les contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la Déclaration de services aux citoyens et des orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats qui y sont liés.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et correspondent à l'état de situation au 31 mars 2020.

Le président,

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications,

Signature

Signature



Philippe Bourke

René Beaudet

Québec, septembre 2020

Québec, septembre 2020

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le BAPE) pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Responsabilité de la direction à l'égard du rapport annuel de gestion

La direction du BAPE est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport annuel de gestion conformément aux résultats, indicateurs, données et explications qu'elle a accumulés au cours de l'exercice, ainsi que du contrôle qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport annuel de gestion exempt d'anomalies significatives.

Responsabilité du professionnel en exercice

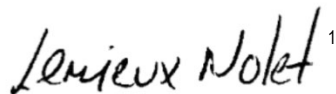
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le rapport annuel de gestion ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du rapport annuel de gestion conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations et discussions auprès de la direction et d'autres personnes au sein du BAPE, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et l'évaluation des éléments probants obtenus par l'examen de pièces justificatives et des calculs.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le rapport annuel de gestion.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport annuel de gestion du BAPE ne donne pas, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des résultats, des indicateurs, des données et des explications pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec), le 3 septembre 2020

1. Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A130007

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Création

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été créé en 1978. L'organisme relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le Ministre), de qui il reçoit ses mandats. Lors de la création du BAPE, l'Assemblée nationale posait un geste envers le droit des citoyens à l'information et à la consultation. Elle sollicitait également leur participation pour fournir aux décideurs le meilleur éclairage possible sur un projet ou sur une question relative à l'environnement.

Mission

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au Ministre des analyses et des avis qui prennent en compte les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*. Il diffuse auprès des citoyens l'information pertinente et disponible sur un projet ou sur une question soumise par le Ministre. Les avis du BAPE sont le résultat d'analyses et d'enquêtes rigoureuses, qui intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Vision

Le BAPE se veut une référence en matière de démocratie participative. En participant aux travaux du BAPE, tous ont la possibilité de faire la différence au bénéfice d'une vision de développement structurante et durable du Québec.

Valeurs

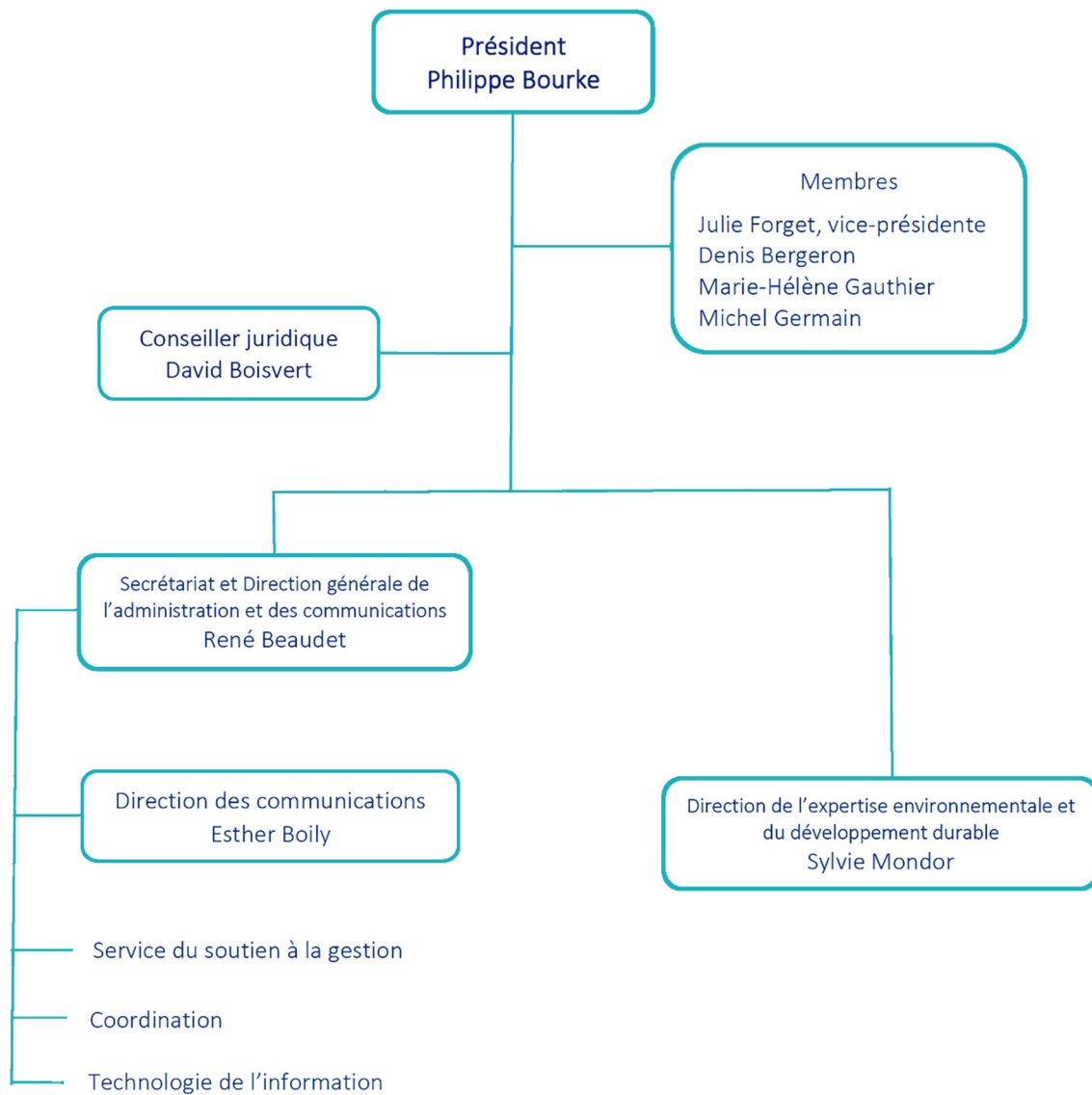
Quatre grandes valeurs soutiennent le travail du BAPE et guident les actions de tout son personnel : le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Elles complètent les valeurs de l'administration publique québécoise que le BAPE adapte à sa mission.

L'équipe

C'est le président qui assume la direction de l'organisme. Les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, le conseiller juridique, la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable et la directrice des communications assistent le président.

Au 31 mars 2020, le BAPE est composé de cinq membres à temps plein, dont un président et une vice-présidente (figure 1). À la fois pour former les commissions d'enquête en temps opportun et pour remplir les exigences des mandats confiés par le Ministre, le président dispose également d'une liste de membres additionnels à temps partiel (voir section 4.14).

Figure 1 : Structure organisationnelle au 31 mars 2020



Les membres, tant ceux à temps plein que ceux à temps partiel, sont nommés par le gouvernement en vertu d'un processus de recrutement et de renouvellement encadré par règlement¹. Dès qu'une première enquête lui est confiée, le membre doit être assermenté devant un juge de la Cour supérieure. À titre de commissaire, le membre a alors les pouvoirs et l'immunité dont jouissent les commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Il peut, entre autres, assigner des personnes à comparaître et exiger le dépôt de tout document nécessaire à la réalisation de leur mandat.

Le BAPE est composé, au 31 mars 2020, de 48 employés, soit de membres nommés par le gouvernement, de cadres, d'analystes, d'un conseiller juridique, de conseillers en communication, de coordonnateurs, d'adjoints administratifs et de personnel en soutien à la gestion et de spécialistes en technologies de l'information.

Dossiers confiés au BAPE

La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (ci-après la Procédure), laquelle comprend plusieurs étapes, dont l'une est sous la responsabilité du Bureau et est consacrée à la participation publique. Le nombre et la nature des dossiers varient essentiellement en fonction des projets soumis au Ministre par les initiateurs. Les projets visés par la Procédure sont définis de façon précise par le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*.

Période d'information publique

Lorsque le Ministre juge l'étude d'impact d'un projet recevable dans le cadre de la Procédure, il en informe l'initiateur et lui indique d'entreprendre, à la date qu'il fixe, la période d'information publique de 30 jours. Au même moment, le Ministre demande au BAPE d'annoncer, par communiqué de presse, le début de cette période d'information (voir annexe 4.19). Durant cette période, le BAPE peut tenir une séance d'information dans le milieu d'insertion du projet pour informer les citoyens. C'est à l'intérieur de ce délai de 30 jours que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander par écrit au Ministre la tenue d'une consultation publique, d'une consultation ciblée ou d'une médiation en expliquant les motifs de sa demande.

Audience publique

Le mandat d'audience publique, réalisé dans le cadre de la Procédure, se déroule sur une période d'au plus quatre mois et comporte deux parties distinctes. La première partie vise à répondre aux questions des citoyens et de la commission, alors que la deuxième permet aux citoyens d'exprimer leurs opinions.

Consultation ciblée

Le mandat de consultation ciblée, s'échelonnant sur trois mois, se déroule en une seule partie durant laquelle les citoyens peuvent à la fois poser des questions et exprimer leurs opinions. Ce type de dossier a été introduit lors de la modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Médiation

D'une durée de deux mois, le mandat de médiation est un processus de règlement des conflits recourant à la négociation pour rapprocher les parties. Ce processus peut se révéler avantageux lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les différends semblent pouvoir être réglés par le dialogue.

1. *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (LQE, chapitre Q-2, r. 35.3), <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2.%20r.%2035.3/>.

Autres dossiers

Mandat d'enquête sur une question relative à la qualité de l'environnement

Le Ministre peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement. Dans le cas où le Ministre le requiert et pour la durée qu'il détermine, le BAPE doit tenir une audience publique, une consultation ciblée ou une médiation. À titre d'exemple, le BAPE a réalisé ce type de mandat pour permettre au gouvernement de mieux orienter ses décisions et ses politiques publiques en matière de gestion de l'eau, de production porcine et d'exploitation des gaz de schiste. Cette année, un tel mandat a été confié pour éclairer le gouvernement sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*.

Mandat en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire, prévoit que le Ministre peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant que soit proposé au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve.

Rapport du BAPE

À la fin d'un mandat, le BAPE dépose au Ministre le rapport de la commission d'enquête qui comprend ses constatations ainsi que l'analyse qu'elle a faite du dossier qui lui a été soumis. Le Ministre dispose alors d'au plus 15 jours² afin de le rendre public.

Décision

Le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser un projet. Il appartient au Ministre de formuler ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision finale. À cette fin, le Ministre s'appuie sur le rapport du BAPE et sur l'analyse environnementale produite par son ministère.

2. Dans le cas d'un rapport remis à la suite d'un mandat confié en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, il est rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le Ministre.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
48 employés 70 132 heures rémunérées	Effectif du BAPE - Nombre d'employés au 31 mars 2020 - Total des heures rémunérées
5,67 M\$	Dépenses du BAPE
15	Nombre de mandats confiés
49	Nombre de séances publiques tenues
10	Régions administratives dans lesquelles des séances publiques ont eu lieu
2 656 (en salle) 4 065 (en ligne)	Nombre de participants aux séances publiques
79 %	Taux de satisfaction générale des participants à l'égard des séances publiques
982 k\$ 623 k\$ 38 % 52 %	Projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités : - Coût de construction des locaux (financés par la SQI sur 15 ans à même le loyer) - Coût d'aménagement des locaux, des technologies de l'information et d'accompagnement (autofinancés par le BAPE à 92 %) - Pourcentage de diminution de la superficie utilisée - Pourcentage de diminution du coût du loyer

1.2 Faits saillants

L'année 2019-2020 est une année marquante à plusieurs égards dans l'histoire du BAPE. Elle l'est d'abord parce que l'organisation du travail a été revue et optimisée à la suite de l'obligation de libérer les espaces locatifs avant la fin du mois de décembre 2019. Devant le défi à relever, le BAPE a décidé de transformer cette contrainte en une formidable occasion d'amélioration. Il a donc entrepris un ambitieux projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités qui intègre les objectifs de cinq politiques publiques importantes du gouvernement du Québec : la Vision immobilière du gouvernement du Québec, la Stratégie de gestion des ressources humaines, la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, la Politique de mobilité durable et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

En s'appuyant sur une analyse fine des besoins de l'organisation, l'aménagement des espaces a été conçu pour répondre aux activités qui demandent tantôt de la concentration et de l'intimité, tantôt de la connectivité ou de la collaboration. Dotés d'une superficie de 38 % moindre, les nouveaux aménagements créés sont, pour la plupart, multifonctionnels. Aucun espace de travail n'est assigné de sorte que chaque jour, les employés choisissent leur environnement de travail en fonction des tâches qu'ils ont à faire. Fait à noter, le personnel d'encadrement et les membres nommés par le gouvernement ne font pas exception à cette règle. La concrétisation de ce projet de transformation implique que tous les employés sont désormais dotés d'outils informatiques modernes, efficaces et performants. Le télétravail est maintenant largement utilisé et très bien implanté dans les processus de travail du BAPE, car il s'agit très certainement d'une des conditions de succès d'un tel projet de transformation.

L'arrivée des employés dans de nouveaux locaux en janvier 2020 a constitué l'aboutissement de ce projet qui a mobilisé l'ensemble du personnel. Le projet a été réalisé dans les délais, en deçà des coûts initiaux estimés et a été financé presque entièrement à même les crédits annuels du Bureau. Le projet du BAPE est maintenant cité comme une réussite du genre et un exemple à suivre pour les ministères et les organismes de la fonction publique québécoise (voir annexe 4.20). La crise sanitaire de la COVID-19 a permis de mettre à l'épreuve la nouvelle organisation du travail. Ainsi, malgré le confinement nécessaire et exigé, les activités du BAPE ont pu se poursuivre sans ruptures de services et sans compromettre les travaux des commissions d'enquête en cours.

Par ailleurs, même si le BAPE jouit d'une excellente réputation et fait partie des rares institutions offrant les conditions nécessaires à l'exercice d'une démocratie participative transparente et inclusive, l'organisme est encore méconnu du public. En cette deuxième année du plan stratégique 2018-2021, plusieurs actions ont ainsi été entreprises pour étendre le rayonnement de l'organisme de diverses manières et ainsi mieux expliquer la mission, la raison d'être, l'importance et la pertinence du BAPE. Positionnement stratégique de la nouvelle image institutionnelle et des quatre principaux rôles, recours accru et développement des interactions avec les médias et sur les réseaux sociaux, lancement du site Web modernisé, mise en place d'une plateforme numérique de participation publique et optimisation des rencontres préparatoires comme outil de formation, voilà autant d'actions qui ont marqué la dernière année et permis au BAPE de rester à l'avant-garde en matière de consultation publique et d'implication citoyenne.

L'année 2019-2020 a aussi été marquée par une hausse des jours-mandats réalisés par le BAPE en comparaison de l'année précédente et par quelques départs d'employés (en mutation ou à la retraite) de sorte que l'organisation a dû procéder à un renouvellement d'une partie de son effectif.

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats du Plan stratégique 2018-2021

Enjeu 1 : L'adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique

Orientation 1 : S'adapter à la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement*

Objectif	Indicateur	Cible 2019-2020	Résultat 2019-2020	Page
Adapter les processus et les outils	Proportion de processus et d'outils modifiés	100 % au 31 décembre 2018	100 %	9

Orientation 2 : Diversifier les modes d'information et de participation

Objectif	Indicateur	Cible 2019-2020	Résultat 2019-2020	Page
Mettre en place de nouveaux modes d'information et de participation	Nombre de nouveaux modes d'information et de participation	1 en 2019-2020	2	9

Enjeu 2 : L'accroissement du savoir collectif et citoyen

Orientation 1 : Mieux véhiculer la mission et le rôle de l'organisation

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Pages
Développer des outils de communication	Nombre de nouveaux outils	1 par année	1	10
Adopter une stratégie de promotion	Indice de notoriété	Accroissement de 10 % d'ici le 31 mars 2021	-	10

Orientation 2 : Mieux informer les citoyens sur les enjeux des projets soumis

Objectif	Indicateur	Cible 2019-2020	Résultat 2019-2020	Page
Explorer de nouveaux moyens d'information	Nombre de moyens essayés	1 en 2019-2020	1	11

Orientation 3 : Être reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable

Objectif	Indicateur	Cible 2019-2020	Résultat 2019-2020	Page
Partager l'expertise de l'organisation par le biais de partenariats	Nombre d'organisations ou de comités avec lesquels le BAPE partage son expertise	4 d'ici le 31 mars 2021	4	11

Enjeu 3 : Le maintien de la confiance du public envers l'organisation

Orientation 1 : Maintenir la vigilance en matière d'éthique et de déontologie

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Pages
Revoir les règles d'éthique et de déontologie	Pourcentage de documents et de processus revus	100 % d'ici le 31 mars 2019	Réalisé en 2018-2019	12
Mettre à niveau annuellement les connaissances du personnel	Pourcentage d'employés formés	100 %	100 %	12

Orientation 2 : Développer les compétences

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Pages
Systématiser les processus de formation	Date d'adoption d'une nouvelle procédure de formation et d'accueil pour les nouveaux employés	D'ici le 31 mars 2020	Cible non atteinte, reportée en 2020-2021	12
Favoriser le développement des compétences	Nombre moyen de jours de formation par employé	2 jours annuellement	2,4	12
Maintenir les expertises nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisation	Date de dépôt d'un portrait des besoins	D'ici le 31 mars 2020	Cible atteinte, le 10 mars 2020	13
	Ratio de besoins comblés	85 % des besoins comblés d'ici le 31 mars 2021	90 %	13

Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2021

Cette section présente de manière détaillée les résultats obtenus par le BAPE relativement aux objectifs du Plan stratégique 2018-2021, lequel s'articule autour des trois enjeux suivants :

- L'adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique;
- L'accroissement du savoir collectif et citoyen;
- Le maintien de la confiance du public envers l'organisation.

Enjeu 1 : L'adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique

S'adapter à son environnement externe et à des changements sociaux importants fait partie des priorités du BAPE. Par conséquent, l'organisation a dû s'ajuster à l'entrée en vigueur des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et a dû diversifier ses modes d'information et de participation afin de mieux informer les citoyens.

Orientation 1 : S'adapter à la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement*

AXE D'INTERVENTION — OPÉRATIONS

Objectif 1 : Adapter les processus et les outils

Dans la foulée des modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le BAPE a atteint son objectif l'an dernier d'adapter la totalité de ses processus et de ses outils relatifs à la réalisation des dossiers confiés par le Ministre.

En 2018-2019, le Bureau a entrepris un projet-pilote pour numériser l'ensemble de la documentation des dossiers non accessibles dans le site Web du BAPE, soit ceux antérieurs à 2002. Ce projet découlait de la fermeture du centre de documentation du BAPE à Montréal, à la suite de modifications réglementaires. Le projet pilote s'est poursuivi en 2019-2020 et l'organisation a pu mesurer l'ampleur de la tâche. Compte tenu du temps et des coûts nécessaires, l'organisme a mis fin au projet considérant qu'il n'était plus judicieux de le poursuivre.

Orientation 2 : Diversifier les modes d'information et de participation

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

Objectif 1 : Mettre en place de nouveaux modes d'information et de participation

Des efforts importants sont déployés par l'organisation pour faciliter et diversifier la participation des citoyens aux travaux du BAPE. Le 1^{er} avril 2019, le BAPE a expérimenté une plateforme numérique de participation dans le cadre d'un dossier de consultation du public confié en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Cette consultation numérique, qui s'est déroulée du 1^{er} au 21 avril, a permis au BAPE de recueillir plusieurs contributions par le biais de la plateforme numérique. Cet outil a été utilisé en sus des séances publiques de la commission d'enquête réalisées en présentiel. L'expérience acquise pourra servir dans le cadre d'autres dossiers pouvant s'y prêter.

Par ailleurs, le nouveau site Web du BAPE, mis en ligne en avril 2019, a été conçu de façon à faciliter la participation et la recherche d'information et à optimiser l'expérience des internautes. La configuration du site ainsi que les schémas y expliquant le déroulement des travaux facilitent considérablement la compréhension du public, notamment à l'égard des diverses étapes et modes de consultation réalisés par le Bureau.

Enjeu 2 : L'accroissement du savoir collectif et citoyen

L'information étant au cœur de sa mission, les activités du BAPE contribuent à l'accroissement du savoir collectif. Les défis de l'organisation en ce sens consistent à mieux faire connaître sa mission et son rôle, à améliorer ses stratégies d'information et à être davantage reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable.

Orientation 1 : Mieux véhiculer la mission et le rôle de l'organisation

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

Objectif 1 : Développer des outils de communication

Reconnu aujourd'hui comme l'une des rares institutions offrant les conditions nécessaires à l'exercice d'une démocratie participative transparente, inclusive et renforcée par son pouvoir d'enquête, le BAPE a acquis le respect des parties prenantes à ses travaux. Pour mieux faire connaître son rôle et sa mission, le BAPE a multiplié les initiatives au cours de la dernière année.

Pour mieux expliquer son rôle et sa mission, les médias locaux et régionaux sont maintenant conviés à des séances de breffage présentées en direct sur Facebook par les conseillers en communication du BAPE lorsque cela est pertinent. Une première rencontre en présentiel a eu lieu en septembre 2019 à Bécancour et une deuxième, en octobre 2019, à Saint-Jérôme. De plus, une fonctionnalité de la page Facebook du BAPE, permettant la diffusion d'interventions en direct, a aussi été utilisée avec succès.

Par ailleurs, le personnel du BAPE, dont le président et la vice-présidente, a pris part à plusieurs colloques et rencontres visant à informer les associations sectorielles intéressées par les rôles et la mission de l'organisme (voir section 4.17).

Objectif 2 : Adopter une stratégie de promotion

Le BAPE est relativement peu connu, et surtout mal connu, des Québécoises et des Québécois. Un sondage scientifique réalisé par l'UQAM en 2018 l'a clairement démontré. Cette perception a conduit le BAPE à prioriser, dans le cadre de sa planification stratégique, des efforts visant à rehausser la notoriété et le niveau de compréhension de son rôle et de sa mission. Plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année 2019-2020 dans le but d'augmenter cette notoriété.

Un plan de communication a été conçu et mis en œuvre afin d'atteindre les cibles fixées dans la planification stratégique. Ce plan accorde une attention particulière à l'augmentation de la notoriété. Il vise, notamment, à modifier les perceptions en déployant de nouvelles approches et de nouveaux moyens de communication. Il a été présenté à l'ensemble du personnel à l'automne 2019 afin que toutes et tous s'approprient les objectifs, les moyens privilégiés et les messages à véhiculer tant à l'interne qu'à l'externe.

L'utilisation accrue et stratégique de la page Facebook, soutenue par l'achat de publicités ciblées et une veille active, constitue également une stratégie de communication mise en place cette année. En date du 31 mars 2020, la page Facebook du BAPE, @BAPEquebec, comptait 2 500 abonnés, une augmentation de 161 % comparativement au nombre enregistré au 31 mars 2019. Le compte Twitter du BAPE, @BAPE_Quebec, attirait 2 300 abonnés, une augmentation de 20 % comparativement à la même date l'an dernier.

La présence accrue du président du BAPE dans les médias en 2019-2020 mérite d'être soulignée. En effet, des entrevues de fond à des journalistes spécialisés en environnement ont été organisées pour expliquer le rôle et la mission du BAPE. Ce fut notamment le cas dans les journaux *Le Devoir* et *La Presse*. Il a aussi accepté l'invitation faite par le Cercle de presse du Saguenay pour participer à l'une de ses activités. Son passage devant le Cercle de presse s'est fait en présence d'une quinzaine de journalistes et une captation intégrale de ses propos a été diffusée à plusieurs reprises sur les ondes de MATV-Saguenay.

Par ailleurs, plusieurs séances de travail en collaboration avec une agence spécialisée en image de marque ont également eu lieu au cours de l'année 2019-2020 pour mieux camper les messages clés de l'organisation et soutenir la production de vidéos permettant de mieux communiquer la mission et le rôle du BAPE. Celles-ci seront diffusées à compter du printemps 2020.

Orientation 2 : Mieux informer les citoyens sur les enjeux des projets soumis

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

Objectif 1 : Explorer de nouveaux moyens d'information

En 2019-2020, deux commissions d'enquête du BAPE ont tenu des rencontres préparatoires ouvertes à tout citoyen souhaitant mieux se préparer à une audience publique pour laquelle il n'y a pas eu, au préalable, de période d'information publique. Cette nouvelle approche permet au public de rencontrer l'équipe de la commission, d'une part, et, d'autre part, d'expliquer aux citoyens l'importance de leur contribution aux travaux du BAPE et la manière de participer de façon active aux séances publiques de l'audience. Afin de mieux accompagner les citoyens dans la rédaction de leur mémoire ou dans la préparation d'une intervention verbale, un document de référence *Préparez-vous à l'audience publique!* a été produit et diffusé sur le site Internet du BAPE.

Le BAPE a aussi procédé à la révision d'une imposante liste d'envoi courriel ciblée et utilisée pour informer et transmettre les communiqués aux citoyens, aux groupes et aux médias intéressés à chacune des étapes des mandats. De fait, cette liste d'envoi est maintenant constamment mise à jour et systématiquement adaptée à la clientèle concernée par le projet.

Orientation 3 : Être reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

Objectif 1 : Partager l'expertise de l'organisation par le biais de partenariats

Le 3 décembre 2019, le BAPE a organisé le 71^e Forum science environnement (FSE) sur le thème « Les 40 ans du BAPE et la collaboration avec les personnes-ressources ». Cette journée, riche en apprentissages, a donné lieu à des échanges fort intéressants. Ceux-ci permettront d'améliorer la collaboration avec les divers ministères et organismes qui participent régulièrement aux travaux du BAPE dans la perspective d'offrir constamment un meilleur service aux citoyens. Environ 250 personnes ont participé au FSE, dont près de 190 personnes en salle et 60 personnes par visioconférence, ce qui permet à l'organisation de dire que ce forum a atteint ses objectifs.

À la demande du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), par l'entremise du groupe de recherche CIRANO, la direction de l'expertise environnementale et du développement durable a participé à une étude sur la durabilité du secteur bioalimentaire en vue de proposer des indicateurs. Une seconde étape, visant à choisir et à valider les indicateurs parmi ceux proposés, s'est déroulée durant un atelier de travail avec d'autres experts et chercheurs du domaine.

Le BAPE a également conçu une formation avancée sur mesure pour la Financière agricole du Québec sur la prise en compte des principes de développement durable à partir d'une étude de cas qu'ils ont fournie. Cette formation a duré deux demi-journées, soit deux matinées, les 2 mai et 13 juin 2019.

L'organisme a aussi offert un parcours de formation dans le cadre de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM) (voir annexe 4.19) et a rédigé un chapitre dans *L'état du Québec 2020* sur le rôle des citoyens dans la participation publique. Il a également donné des ateliers sur l'intégration des principes de développement durable au Cégep Marie-Victorin en janvier 2020.

Enfin, le Bureau a participé à des rencontres avec les membres du Groupe interministériel sur la participation publique en vue d'élaborer un Guide pour la planification d'une démarche de participation publique à l'échelle gouvernementale.

Enjeu 3 : Le maintien de la confiance du public envers l'organisation

Dans le but de préserver l'important niveau de confiance que le public lui accorde, l'organisation s'engage à maintenir un niveau élevé de vigilance en matière d'éthique et de déontologie pour l'ensemble de son personnel et à favoriser le développement continu de ses compétences.

Orientation 1 : Maintenir la vigilance en matière d'éthique et de déontologie

AXE D'INTERVENTION — RESSOURCES HUMAINES

Objectif 1 : Revoir les règles d'éthique et de déontologie

Le respect des règles en matière d'éthique et de déontologie est essentiel pour maintenir la confiance du public à l'égard de l'intégrité et de l'impartialité du BAPE. Dans cette optique, un document, intitulé Déontologie et valeurs éthiques présentant les différentes assises légales, déontologiques et éthiques qui régissent le comportement de tout le personnel du BAPE, a été produit en 2018-2019.

Objectif 2 : Mettre à niveau annuellement les connaissances du personnel

Une formation pratique portant sur les règles d'éthique et de déontologie a été donnée à l'ensemble du personnel du BAPE en 2019-2020. À l'aide de mises en situation réalistes, cette formation a permis d'assurer une mise à niveau de chacun en la matière et une meilleure compréhension des enjeux inhérents aux activités du BAPE.

Orientation 2 : Développer les compétences

AXE D'INTERVENTION — RESSOURCES HUMAINES

Objectif 1 : Systématiser les processus de formation

Afin de répondre aux objectifs du Plan stratégique 2018-2021, une procédure de formation et d'accueil pour les nouveaux employés doit être élaborée. Cette nouvelle procédure devrait être mise en place en 2020-2021.

Un effort important a été déployé en 2019-2020 pour réaliser un module de formation interactive en ligne destiné aux nouveaux membres du BAPE nommés par le Conseil des ministres. Des ateliers d'écriture ont aussi été conçus, puis offerts à certains membres ainsi qu'aux nouveaux analystes afin de parfaire leur formation. Par ailleurs, des fiches repères, intégrant l'état des connaissances actuelles sur des thèmes correspondant à des enjeux récurrents dans les mandats, ont été réalisées dans la dernière année. Elles offrent aux membres et aux analystes l'information nécessaire à la compréhension de certains enjeux.

Objectif 2 : Favoriser le développement des compétences

La confiance accordée au BAPE repose, notamment, sur la compétence du personnel et sa capacité à jouer efficacement son rôle. Pour ce faire, l'organisation se donne l'objectif de maintenir ce niveau de compétence en fixant un nombre moyen de deux jours annuels de formation par employé.

Nombre moyen de jours de formation par employé

2019-2020	2018-2019
<i>Nombre moyen de jours de formation par employé</i>	
2,4	3,8

Pour la période visée, l'objectif de 2 jours de formation par employé a été dépassé, avec une moyenne de 2,4 jours. Ce nombre est toutefois largement inférieur à celui de l'an dernier, bien qu'il se rapproche des cibles établies par le Secrétariat du Conseil du trésor. Cette diminution s'explique notamment par le fait que le personnel a dû mettre l'accent sur l'apprentissage de nouveaux outils informatiques (Office 365) introduit par le nouveau milieu de travail axé sur les activités.

Le processus d'évaluation du personnel a d'ailleurs été modifié récemment afin qu'il soit axé sur les compétences requises pour chaque catégorie d'emplois, en fonction des valeurs de l'organisation et sur les attentes exprimées. Ainsi, les besoins en matière de formation sont dorénavant orientés en fonction du développement des compétences spécifiques à la nature de l'emploi.

Objectif 3 : Maintenir les expertises nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisation

Dans la foulée des modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le processus de sélection des personnes aptes à être nommées membres du BAPE, qui prévoit maintenant des critères de sélection, a été utilisé plusieurs fois au cours de l'exercice 2019-2020 pour le recrutement et le renouvellement de membres additionnels à temps partiel. Ce processus est encadré par le *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (Q-2, r. 35.3).

Toujours dans le but de maintenir les expertises et les compétences nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisation, le BAPE a dressé un portrait des expertises nécessaires à la réalisation de sa mission et a comblé au moins 90 % de ses besoins au 31 mars 2020 soit un an plus tôt que prévu.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Cette section rend compte des résultats compilés dans les questionnaires d'appréciation portant sur les engagements exprimés dans la Déclaration de services aux citoyens du BAPE.

Soucieux d'offrir à toute la population québécoise des services de grande qualité, le BAPE s'est donné une nouvelle Déclaration de services aux citoyens, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019. Depuis cette date, les questionnaires qui mesurent la satisfaction de la clientèle ont été revus, avec l'aide d'une firme spécialisée dans le domaine, pour être plus précis. Notons que ce changement de méthodologie, et le fait que les services et les aspects mesurés aient changé, rend désormais inappropriée toute comparaison avec le passé. Ainsi, seuls les résultats pour l'année 2019-2020 sont présentés. Les niveaux de satisfaction à l'égard des services du BAPE sont mesurés, depuis près de 20 ans, au moyen d'un questionnaire d'appréciation que les participants sont invités à remplir au moment de toutes les séances publiques réalisées par le Bureau.

Lorsque les participants répondent à la question concernant leur satisfaction générale à l'égard des séances publiques, le résultat obtenu est de 79 %. Pour toutes les autres questions (satisfaction globale), le résultat obtenu est le même, soit 79 %.

Les résultats de ces questionnaires, distribués au moment des séances publiques tenues par l'organisation, sont regroupés selon trois engagements relatifs à la qualité des services offerts aux citoyens soit :

- vous accueillir avec respect;
- faciliter votre participation;
- vous offrir une information de qualité facilitant votre compréhension des enjeux relatifs aux projets ou aux questions soumis par le ministre.

Les résultats de cette année proviennent des questionnaires remplis par 183 personnes sur les 2 656 participants à nos séances publiques. Ils montrent que les cibles fixées pour l'année 2019-2020 ont presque toutes été atteintes.

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Engagements	Cibles visées dans la DSC	Résultats 2019-2020
Vous accueillir avec respect	80 %	85 %
Faciliter votre participation	80 %	83 %
Offrir une information de qualité facilitant votre compréhension des enjeux relatifs aux questions ou aux projets soumis par le ministre	80 %	76 %

L'accessibilité de l'information

Objectifs	2019-2020
Rendre accessible toute l'information pertinente sur un projet ou sur une question que lui soumet le ministre dans au moins un centre de consultation par région visée et dans notre centre de documentation de Québec.	Résultat atteint.
Rendre accessible sur notre site Web l'information numérique disponible.	Résultat atteint : tous les documents pouvant être numérisés ont été publiés dans le site Web.
Vous informer, par avis public et divers moyens de communication, au moins cinq jours avant la date des séances publiques.	Résultat atteint : le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des séances d'audience publique. Des communiqués de presse sont systématiquement publiés pour toutes les séances publiques. Les informations sont aussi retransmises sur les comptes Facebook et Twitter du BAPE.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web.	Résultat atteint : les rapports sont accessibles le jour même de leur publication.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées.	Au cours de l'exercice 2019-2020, aucune demande d'accessibilité à la documentation contenue dans le site Web du BAPE n'a été faite. Il en est de même pour les deux années précédentes.
Refléter vos préoccupations et votre opinion dans les rapports que nous transmettons au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.	Pour tous les dossiers confiés, le BAPE produit soit un compte rendu faisant état des préoccupations soulevées, soit un chapitre spécifique dans les rapports des commissions d'enquête sur les préoccupations et les opinions exprimées par les participants.

Diligence/Délais de traitement

Services/Renseignements	Délais de réponse	Résultats
Par téléphone, ligne sans frais	Vous rappeler lorsque vous nous laissez un message vocal dans un délai d'un jour	Atteint
Par la poste	Vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	Atteint
En personne au Bureau du BAPE à Québec	Vous accueillir en moins d'une minute	Atteint
Sur nos comptes Twitter et Facebook	Vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception de votre message	Atteint
Par courrier électronique à communication@bape.gouv.qc.ca	Vous répondre dans un délai de 2 jours ouvrables suivant l'envoi du message	Atteint
Traitement confidentiel des plaintes	Vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	Atteint
Commentaires en ligne sur la qualité des services	Vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	Atteint

2.3 Mission du BAPE

Cette section présente les données liées aux activités du BAPE selon les différents types de dossiers qui lui sont confiés par le Ministre.

Résultats par types d'activités

Les tableaux 1 et 2 présentent respectivement le nombre de dossiers confiés au BAPE et le nombre de jours-mandats réalisés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* ou de toute autre loi, le cas échéant.

Le nombre de dossiers confiés au BAPE en 2019-2020 est en augmentation par rapport à 2018-2019. Cette reprise s'explique par le nombre de projets inscrits dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ayant atteint l'étape de la participation publique sous la responsabilité du BAPE. Il est normal que le nombre de dossiers confiés varie d'une année à l'autre, et cela se répercute directement sur le nombre de jours-mandats réalisés. À noter que deux mandats d'audience publique confiés au BAPE cette année ont été retirés le 13 mars 2020 par le Ministre en raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en réponse à la pandémie de la COVID-19.

Nombre de dossiers confiés par le Ministre

Types de dossiers	Dossiers confiés		
	2019-2020	2018-2019	2017-2018
<i>En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	10	7	12
Audience publique	5	2	6
Consultation ciblée ¹	–	–	–
Médiation	–	–	1
Enquête	–	–	1
Consultation	–	1	1
<i>En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation du public	–	1	–
<i>En vertu d'une autre loi</i>			
Consultation	–	–	1
Total	15	11	22
1. Ce type de mandat a été introduit à la suite de l'adoption des nouvelles dispositions modifiant la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> le 23 mars 2017.			

Nombre de jours-mandats¹ réalisés

Types de dossiers	Jours-mandats réalisés		
	2019-2020	2018-2019	2017-2018
<i>En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	346	312	610
Audience publique	560	338	597
Consultation ciblée	–	–	–
Médiation	–	–	59
Enquête	–	–	36
Consultation	–	81	62
<i>En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation du public	109	35	–
<i>En vertu d'une autre loi</i>			
Consultation	–	–	61
Total	1 015	766	1 425
1. La notion de jours-mandats fait référence à la durée des mandats confiés par le Ministre, mais exclut le temps de préparation nécessaire à leur réalisation. Certains jours-mandats réalisés au cours d'un exercice se rapportent à des mandats reçus au cours de l'exercice précédent. Par ailleurs, le nombre de jours-mandats par activité varie en fonction de la durée de l'activité.			

Le tableau 3 présente les statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers confiés au BAPE en 2019-2020. Pendant cet exercice, le BAPE a tenu 49 séances publiques au cours desquelles 2 656 participants se sont présentés en salle et 4 065 autres ont suivi les travaux en direct, au moyen de la webdiffusion. La participation, qu'elle soit en salle ou en ligne, varie en fonction du type de dossier et de la nature des projets.

Statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers réalisés au BAPE en 2019-2020

Types de dossiers	Statistiques de participation 2019-2020		
	Nombre de séances publiques	Participation en salle	Participation en ligne
<i>En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	10	356	206
Audience publique	37	2 255	3 828
Consultation ciblée	–	–	–
Médiation	–	–	–
Enquête	–	–	–
Consultation	–	–	–
<i>En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation du public	2	45	31
Total	49	2 656	4 065

Participation publique dans les dossiers réalisés au BAPE

2019-2020	2018-2019	2017-2018
<i>Nombre de participants aux séances publiques (excluant la participation en ligne)</i>		
2 656 personnes, pour une moyenne de 54 participants par séance	624 personnes, pour une moyenne de 27,1 participants par séance	1 624 personnes, pour une moyenne de 37,8 participants par séance
<i>Taux de satisfaction générale des participants à l'égard des séances publiques</i>		
79 %	86 %	84 %
<i>Questionnaires d'appréciation</i>		
65 questionnaires ont été remplis lors de 10 séances d'information 117 questionnaires ont été remplis lors de 39 séances d'audience publique ou de consultation	42 questionnaires ont été remplis lors de 6 séances d'information 62 questionnaires ont été remplis lors de 17 séances d'audience publique ou de consultation	176 questionnaires ont été remplis lors de 12 séances d'information 163 questionnaires ont été remplis lors de 31 séances d'audience publique ou de consultation
* Pour une année donnée, le nombre de séances ainsi que l'ampleur et le niveau de controverse des projets soumis ont des conséquences sur la participation publique.		

La hausse de participation aux séances publiques pour l'exercice 2019-2020, en comparaison avec les deux années précédentes, peut s'expliquer en partie par le fait que les dossiers confiés interpellaient davantage les citoyens en raison, notamment, de leur complexité et de leur niveau de controverse. Par ailleurs, les différentes initiatives menées par le BAPE peuvent avoir contribué à intéresser un public diversifié, via les médias sociaux et les nouveaux partenaires, et à outiller le public à s'engager dans ses travaux.

Webdiffusion des séances publiques

Dans le but de favoriser une plus grande participation du public et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE a recours aux technologies de l'information et des communications, dont la webdiffusion des séances publiques. La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web, en mode audio ou vidéo, est évaluée au moment de la planification de chacun des dossiers en fonction de la disponibilité de l'infrastructure technologique requise. Lorsque cette infrastructure le permet, le BAPE se donne l'objectif de diffuser sur le Web, minimalement en mode audio, 100 % de ses séances publiques. Cette année encore, le BAPE a atteint son objectif puisque 100 % des séances d'audience publique ont été webdiffusées, et ce, en mode vidéo. Toutes les séances présentées dans le cadre des périodes d'information publiques ont été webdiffusées en mode audio. Ces résultats témoignent des efforts déployés par le BAPE pour diversifier les modes d'information et de participation.

Nombre de séances publiques diffusées

2019-2020	2018-2019	2017-2018
<i>Nombre de séances publiques diffusées</i>		
Période d'information publique Toutes les séances (10) ont été webdiffusées en mode audio (100 %)	Période d'information publique 3 des 6 séances ont été webdiffusées en mode audio (50 %)	Période d'information publique 2 des 12 séances ont été webdiffusées en mode audio (17 %)
Audience publique Toutes les séances (39) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)	Audience publique ou consultation Toutes les séances (17) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)	Audience publique ou consultation Toutes les séances (31) ont été webdiffusées (100 %) 24 des 31 séances ont été webdiffusées en mode vidéo (77 %)

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2020, l'effectif en poste était de 48 personnes, y compris les 5 membres à temps plein nommés par décret, comparativement à 41 personnes en 2018-2019. Cette augmentation s'explique par un plus grand nombre de mandats confiés au BAPE durant le présent exercice financier.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2019-2020	2018-2019	Écart
1. Bureau de la présidence et membres	7	7	–
2. Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologies de l'information)	9	10	- 1
3. Direction des communications	9	9	–
4. Secrétariat et coordination de la logistique des commissions d'enquête	8	4	+ 4
5. Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	15	11	+ 4
Total	48	41	+ 7

Formation et perfectionnement du personnel

Le BAPE, comme le prévoit son Plan stratégique 2018-2021, mise sur le maintien de l'expertise et le développement des compétences de son personnel. Pour l'année civile 2019, 2 % de sa masse salariale a été consacrée à des activités de formation et de développement de son personnel, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %. La formation et le développement du personnel correspondent à une moyenne de 2,4 jours par personne pour l'année civile 2019.

En 2019, plusieurs employés ont suivi une formation sur l'utilisation des outils offerts par la nouvelle plateforme technologique utilisée par le BAPE, soit Microsoft 365 et son ensemble de services en ligne. C'est ce qui explique l'augmentation des dépenses liées à l'acquisition de nouvelles connaissances technologiques.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité¹

Champs d'activité	2019 (\$)	2018 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	28 675	54 641
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	6 837	2 128
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	31 491	2 446
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	300	731
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	3 846	20 500

1. La reddition de compte s'effectue sur l'année civile.

Évolution des dépenses en formation¹

Répartition des dépenses en formation	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	2,0	2,5
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,4	3,8
Somme allouée par personne	1 617 \$	1 915 \$

1. La reddition de compte s'effectue sur l'année civile.

Jours de formation selon les catégories d'emploi¹

Catégories d'emploi	2019	2018
Membre	17,9	41,2
Cadre	8,9	14,9
Professionnel	37,6	62,9
Fonctionnaire	37,9	37,2
Stagiaire et étudiant	3,5	0

1. La reddition de compte s'effectue sur l'année civile.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire du personnel régulier (temporaires et permanents) est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés régulier, qui a volontairement quitté l'organisation (mutation, démission ou retraite) durant l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

Les mises à pied et les décès étant des départs involontaires, ils ne sont pas comptabilisés.

Le taux de départ volontaire du personnel régulier a été de 17,9 % en 2019-2020, soit une diminution de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

s. o.	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	17,9	20,5	10,1

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

s. o.	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	100
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	59,4

3.2 Utilisation des ressources financières

Le tableau ci-dessous montre que la rémunération a connu une augmentation de 23,12 % en 2019-2020. Cette variation est le résultat du comblement de plusieurs postes restés vacants en 2018-2019.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 294,4 k\$ et les immobilisations de 471,5 k\$ en 2019-2020. Ces augmentations importantes s'expliquent par la réalisation du projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités découlant de l'obligation, pour le BAPE, de déménager au 31 décembre 2019. En ce qui concerne les coûts d'aménagement des locaux, des technologies de l'information et d'accompagnement associés à ce projet, le BAPE a pu les autofinancer presque entièrement à même ses crédits 2019-2020 en raison d'un volume de mandats moindre que prévu. Le BAPE avait obtenu une somme de 766 k\$ du Fonds de suppléance (CT221596) pour assumer les frais liés aux coûts d'aménagement des locaux, aux technologies de l'information et à l'accompagnement, mais cette enveloppe a été très peu utilisée. Le Bureau a en effet remis 91,6 % de cette somme en fin d'année financière.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget ¹ de dépenses 2019-2020 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2020 (000 \$)	Dépenses réelles 2018-2019 (000 \$) Source : Comptes publics 2018-2019	Écart ² (000 \$)	Variation ³ (%)
Rémunération	4 538,9	4 371,7	3 550,8	820,9	23
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	1 675,8	1 248,5	954,1	294,4	31
Amortissement	28,3	47,4	37,3	10,1	27
Total du budget de dépenses	6 243,0	5667,6	4 542,2	1 125,4	25
Immobilisations	611,5	484,6	13,1	471,5	3 599 ⁴

1. Le BAPE a obtenu du Fonds de suppléance un budget additionnel de 766,3 k\$.
2. Écart entre les dépenses réelles de 2018-2019 et celles de 2019-2020.
3. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.
4. En 2018-2019, à la suite de l'annonce de l'obligation de déménager, tous les projets d'acquisitions ont été reportés. Le projet de transformation du milieu de travail a nécessité le remplacement presque complet du mobilier et des équipements informatiques, ce qui explique la très importante hausse des coûts en investissement.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Les principales réalisations en ressources informationnelles, au cours de l'exercice 2019-2020, sont celles liées au projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités, telles que la migration vers l'infonuagique, la modernisation des outils de travail, le soutien informatique auprès des employés, les différents travaux d'entretien de la plateforme technologique et de modernisation du site Web, ainsi que la mise à l'essai d'une plateforme numérique de participation publique.

Les technologies de l'information sont essentielles à la réalisation de la mission du BAPE, de même qu'à la gestion interne. Elles soutiennent la transformation des pratiques et offrent des possibilités accrues d'efficacité, d'efficience et de performance sur plusieurs volets. À cet égard, le Bureau ne cesse, notamment, d'accroître son expertise dans le domaine de la webdiffusion en direct des séances publiques, que ce soit en mode audio ou vidéo, ou pour relier plusieurs salles par visioconférence.

Investissements et dépenses réels en ressources informationnelles en 2019-2020

Types d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projet ¹	s. o.	s. o.
Activités ²	298,1	468
Total	298,1	468

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.
2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le Conseil du trésor a fixé le niveau d'effectif en heures rémunérées à 103 600 pour le BAPE en 2019-2020. L'utilisation réelle pour le présent exercice a été de 70 132 heures, soit 68 % du niveau autorisé. L'écart observé entre le niveau autorisé et l'utilisation réelle s'explique par des postes qui sont restés vacants au cours de cet exercice. Cela témoigne de la capacité du BAPE à moduler la gestion de son effectif en fonction du volume de dossiers confiés. Afin de maintenir un haut degré d'expertise et de réaliser en temps opportun les dossiers que lui confie le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le BAPE doit néanmoins conserver, au sein de son effectif permanent et occasionnel, une pluralité de champs de compétence.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Catégories ¹	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total des heures rémunérées transposées en ETC [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	5 454	-	5 454	2,98
Personnel professionnel	39 381	423	39 804	21,79
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	24 483	391	24 874	13,62
Total 2019-2020	69 318	814	70 132	38,40
Total 2018-2019			63 874	34,97

1 Les étudiants, les stagiaires et les membres ne sont pas comptabilisés dans les entités assujetties à la *Loi sur la fonction publique*.

Contrats de service

Au cours de l'exercice 2019-2020, le BAPE n'a eu recours qu'à des contrats de service avec des personnes physiques pour l'appuyer dans la réalisation de sa mission et du projet de transformation du milieu de travail.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	7	449 325 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ¹	0	0
Total des contrats de service	7	449 325 \$

1. Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2 Développement durable

Le tableau ci-dessous fait état des actions prévues ou réalisées par le BAPE relativement au Plan d'action de développement durable pour contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Objectif gouvernemental	Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
8.1	Action 1: Dans un premier temps, développer une méthodologie de calcul des GES émis par la réalisation de nos événements. Dans un deuxième temps, réduire les GES émis.	Estimation du nombre de GES émis par événement	9 % de réduction d'ici 2020	Les bilans d'émission de GES ont été réalisés pour chaque mandat durant l'année 2019-2020.	ATTEINTE – Après la date prévue
8.3	Action 2: Réduire la consommation de carburant et les émissions de GES en optimisant le nombre de véhicules loués et en louant des véhicules à faible consommation de carburant pour nos déplacements.	Quantité de carburant consommée selon la distance parcourue	Réduction de la consommation pour la même distance de 10 % d'ici 2020 par rapport au portrait établi en 2017	Nous avons réduit nos GES par kilomètre parcouru de 15,26 % par rapport à l'année de référence.	ATTEINTE – Après la date prévue
1.2	Action 3: Uniformiser la prise en compte et l'utilisation des principes de développement durable dans l'analyse des commissions du BAPE.	Ratio de commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable sur le total de commissions	100 % des commissions	La grille et les fiches ont été mises à jour. Les grilles sont utilisées systématiquement.	ATTEINTE – Avant la date prévue
1.4	Action 4: Formation en continu du personnel sur le développement durable.	Pourcentage d'employés formés sur le développement durable	100 % des employés concernés* formés d'ici 2020 *en poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.	La formation a été réalisée. Tous l'ont suivie et ont passé un test de connaissances dont la moyenne est de 81 %.	ATTEINTE – Avant la date prévue

Objectif gouvernemental	Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
1.5	Action 5: Poursuivre le développement d'un outil d'analyse culturelle.	Nombre de mandats comportant des enjeux culturels pour lesquels le guide d'analyse culturelle a été utilisé	Tous les rapports comportant des enjeux culturels	Le guide est disponible, mais aucun mandat n'a soulevé d'enjeux culturels majeurs dans la dernière année.	ATTEINTE – Avant la date prévue
1.5	Action 6: En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, organiser au moins un atelier de formation sur la culture pour son intégration dans l'analyse des projets soumis au BAPE.	Nombre d'employés ayant assisté à chaque atelier	90 % des employés concernés* formés *en poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.	Cette action avait été réalisée dans une précédente reddition de comptes.	ATTEINTE – Avant la date prévue
6.3	Action 7: Rédiger un guide destiné à aider et à soutenir le participant en audience publique.	Taux de satisfaction de l'utilité du guide pour la préparation des interventions à l'audience publique	80 % des participants satisfaits d'ici 2020	Des rencontres préparatoires publiques comblent le besoin qui était ciblé par le guide.	NON ATTEINTE – Débutée

Le Commissaire au développement durable n'a pas formulé de recommandation au regard du plan d'action de développement durable du BAPE.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le BAPE ne fait pas partie des organisations qui doivent rendre compte de leur planification en Occupation et vitalité des territoires.

4.4 Divulgarion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, le président de l'organisation a désigné une personne, soit le conseiller juridique du Bureau, comme responsable du suivi des divulgations et de l'application d'une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés au sein de l'organisme. À ce titre, l'article 25 de la Loi stipule que l'organisme doit rendre compte, dans son rapport annuel de gestion, du nombre de divulgations et de communications reçues par les employés.

En 2019-2020, la personne du BAPE responsable de l'application de la Loi n'a reçu aucune divulgation ni aucune communication d'acte répréhensible, au sens de la Loi.

Divulgarion d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgarion d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2019-2020	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹	Aucune		
Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ²		-	
Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		-	
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		-	-
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		-	-
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		-	-
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		-	-
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		-	-
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		-	-
Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		-	
Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			-
Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	-	-	-
Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ³	Aucune	-	-

¹ Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

² Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

³ Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi, est répertorié à ce point.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2020

Nombre de personnes occupant un poste régulier
33

Au cours de l'année 2019-2020, le BAPE a procédé au recrutement de 18 personnes.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2	9	2	5

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Les deux tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres des groupes cibles au cours de l'exercice 2019-2020 ainsi que les résultats par statut d'emploi et son évolution par rapport aux deux derniers exercices. Parmi les personnes embauchées au cours de l'année 2019-2020, 3 sont issues des groupes cibles. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés permanents, occasionnels, étudiants et stagiaires représentant les communautés culturelles, les anglophones, les Autochtones et les personnes handicapées est de 16,6 %. L'objectif gouvernemental de 25 % n'est donc pas atteint pour l'exercice en cours.

Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020

Statuts d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2019-2020	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	2	0	0	1	0	1	50
Occasionnel	9	0	0	0	1	1	11
Étudiant	2	1	0	0	0	1	50
Stagiaire	5	0	0	0	0	0	0

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statuts d'emploi	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier (%)	50	0	100
Occasionnel (%)	11	0	0
Étudiant (%)	50	0	0
Stagiaire (%)	0	0	0

Les deux tableaux suivants présentent respectivement l'évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par rapport aux deux exercices précédents et celle des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel par regroupement de régions. En 2019-2020, la cible de représentativité de 2 % est atteinte pour les personnes handicapées.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2018 (%)
Anglophones	0	0	0	0	0	0
Autochtones	1	3	0	0	0	0
Personnes handicapées	1	3	1	2,6	1	2,6

Les bureaux du BAPE étant situés dans la région de la Capitale-Nationale, l'organisation est presque exclusivement composée d'employés de cette région. Le Bureau atteint la cible de représentativité de cette région (12 %) pour les membres des minorités visibles et ethniques, avec un taux de présence de 13,95 % pour l'année 2019-2020. Les données du tableau suivant excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)
MVE Capitale-Nationale	6	13,95	8	22,2	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition

Le tableau suivant indique qu'il n'y a aucun membre des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour le personnel d'encadrement au sein du BAPE. Par conséquent, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement n'est pas atteinte pour l'exercice en cours.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	0	0

Femmes

Les deux tableaux suivants présentent respectivement le taux d'embauche des femmes pour l'exercice en cours par statut d'emploi ainsi que le taux de présence des femmes dans l'effectif régulier du BAPE au 31 mars 2020.

Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	2	9	2	5	18
Nombre de femmes embauchées	1	5	2	3	11
Taux d'embauche des femmes (%)	50	55,5	100	60	61,1

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020

Groupes cibles	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	3	18	9	3	33
Femmes	2	8	8	3	21
Taux de représentativité des femmes (%)	66,6	44,4	88,8	100	63,6

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Aucun dossier n'a été soumis par le BAPE au Centre de services partagés du Québec relativement au PDEIPH au cours des 3 dernières années.

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à l'annexe 4.13, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/>.

Au cours de l'exercice 2019-2020, aucun manquement n'a été signalé.

4.7 Gouvernance des sociétés d'État

Le BAPE est institué en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il n'est pas assujéti à la [Loi sur la gouvernance des sociétés d'État](#).

4.8 Allégement réglementaire et administratif

Dans la foulée de la création du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative par le gouvernement, le BAPE a participé à la première rencontre d'un comité ministériel qui avait pour objectif de dresser un état de situation des exigences en la matière. Le peu d'exigences administratives du BAPE à l'égard des entreprises, de même que l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, fait en sorte que l'ensemble des processus administratifs du BAPE ont été optimisés.

Le BAPE ne fait pas partie des organisations visées par l'objectif de réduction de 30 % du coût des formalités administratives.

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Les quatre tableaux de cette section présentent le nombre de demandes formulées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, au cours de l'exercice 2019-2020, les délais de traitement, les décisions rendues ainsi que les mesures d'accommodement et les avis de révision.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	5
---------------------------------	---

Le tableau ci-dessous indique que le BAPE a traité les 5 demandes d'accès à des documents administratifs qu'il a reçues dans un délai de moins de 20 jours.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	5	-	-
21 à 30 jours	-	-	-
31 jours et plus (le cas échéant)	-	-	-
Total	5	-	-

Le tableau suivant démontre que les 5 demandes d'accès à des documents administratifs ont été entièrement satisfaites.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décisions rendues	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées ↓
Acceptée (entièrement)	5	-	-	S. O.
Partiellement acceptée	-	-	-	-
Refusée (entièrement)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Le BAPE n'a traité aucune demande d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement ni aucun avis de révision reçu de la Commission d'accès à l'information, comme l'indique le tableau ci-après.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique qui respecte la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et qui couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête. Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête ainsi que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique.

Bien que la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration indique qu'un organisme comptant moins de 50 employés n'est pas tenu de former un comité permanent de mise en œuvre de la politique linguistique, ce comité existe tout de même au sein du BAPE. L'organisation a également revu sa politique linguistique au cours de l'exercice 2018-2019 et l'a transmise à l'Office québécois de la langue française (OQLF) qui l'a approuvée au cours du présent exercice.

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Moins de 50
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles : La mandataire s'est présentée à toute l'équipe du BAPE lors de l'atelier tenu le 4 novembre 2019 et a procédé à la publication d'une manchette dans l'intranet de l'organisation le 20 novembre 2019.	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 4 octobre 2019	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : Un atelier de présentation de la nouvelle politique linguistique s'est tenu le 4 novembre 2019. La mandataire a alors présenté les nouveautés relatives à cette politique. La politique est accessible à tout le personnel dans l'intranet de l'organisation. La personne responsable des communications agit à titre de mandataire veillant à l'application de la Charte de la langue française. La Direction des communications répond aux questions du personnel sur l'application de la politique linguistique et joue un rôle-conseil en matière de communication écrite. Un outil d'aide à la rédaction a aussi été conçu pour faciliter l'intégration de certaines notions.	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	s. o.

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Le BAPE ne fait pas partie des organisations responsables d'actions prévues dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.

4.12 Politique de financement des services publics

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyens. En contrepartie, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2008, permet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de tarifier les demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les dossiers confiés au BAPE sur les projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font l'objet d'une tarification auprès des initiateurs de projet par le Ministère.

Dans un contexte d'amélioration continue, conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a travaillé ces dernières années à améliorer la méthodologie visant à déterminer le coût de ses services.

4.13 Code de déontologie des membres du BAPE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comportement

1. Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
2. Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
3. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
4. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
5. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
6. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
7. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission d'enquête, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

9. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
10. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
11. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
12. Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
13. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
16. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.
17. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.
19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Devoir de réserve

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
21. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
22. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.
23. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.
24. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.
25. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau. Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

26. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.
27. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.
28. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.
29. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
30. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.
31. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
32. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.
33. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.
34. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.
35. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.
36. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.
37. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

Application aux membres à temps partiel

38. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception de l'article 2 ainsi que des articles 11 et 23; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 24 et 25 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à cette annexe, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/>.

4.14 Membres du BAPE

A – MEMBRES À TEMPS PLEIN

Philippe Bourke, président

Julie Forget, vice-présidente

Denis Bergeron

Marie-Hélène Gauthier

Michel Germain¹

B – MEMBRES ADDITIONNELS À TEMPS PARTIEL²

Michel Allaire³

Georges Lanmafankpotin⁴

Pierre André⁴

Éric Lavoie⁴

Jeanne Charbonneau⁵

Jacques Locat

Gilles F. Côté³

Pierre Magnan⁴

Hamida Hassein-Bey³

Pierre Renaud⁴

Jean Hébert³

Joseph Zayed

Ursula Fleury Larouche⁴

Scott McKay³

Corinne Gendron

Antoine Morissette³

Linda Ghanimé⁴

Laurent Pilotto³

John Haemmerli

Henri-Marc Vuillard³

1. Le mandat de M. Germain a été renouvelé au cours de l'exercice.

2. Les noms des membres additionnels à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2019-2020 apparaissent en caractère gras.

3. Membres additionnels à temps partiel nommés au cours de l'exercice.

4. Membres additionnels à temps partiel renouvelés au cours de l'exercice.

5. Le mandat de M^{me} Charbonneau s'est terminé le 13 décembre 2019.

4.15 Mandats

Dossiers confiés au BAPE en 2019-2020

A – EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

PÉRIODES D'INFORMATION PUBLIQUE

- Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay, du 9 avril au 9 juin 2019.
- Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Drapeau et Fils à Sainte-Françoise, du 16 avril au 31 mai 2019.
- Projet de réhabilitation du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, du 23 mai au 22 juin 2019.
- Projet de stabilisation et de protection des berges de la rivière Mingan à Longue-Pointe-de-Mingan, du 11 juin au 11 juillet 2019.
- Projet de parc éolien Des Cultures à Saint-Rémi et Saint-Michel, du 18 juin au 19 juillet 2019.
- Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement et d'un centre de traitement de sols contaminés à Bécancour, du 20 août au 19 septembre 2019.
- Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, du 15 octobre au 14 novembre 2019.
- Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés à Mascouche, du 12 décembre 2019 au 27 janvier 2020.
- Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville, du 21 janvier au 6 mars 2020.
- Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Ste-Sophie à Sainte-Sophie-de-Lévrard, du 28 janvier au 27 février 2020.

AUDIENCES PUBLIQUES

- Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay, du 21 janvier au 20 mai 2019.
- Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay, du 8 juillet au 6 novembre 2019.
- Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic, du 10 juin au 9 octobre 2019.
- L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés, du 25 novembre 2019 au 24 juillet 2020.
- Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, du 13 janvier au 12 mai 2020.
- Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints, du 27 janvier au 12 juin 2020¹.
- Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay, du 16 mars au 15 juillet 2020. Mandat retiré le 13 mars 2020, en raison du contexte de la COVID-19.
- Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine, du 6 avril au 5 août 2020. Mandat retiré le 13 mars 2020, en raison du contexte de la COVID-19.

1. Ce mandat a été prolongé à la demande de la commission.

CONSULTATION CIBLÉE

- Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

MÉDIATION

- Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

B – EN VERTU DE LA *LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL*

CONSULTATION DU PUBLIC

- Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie, du 25 février au 19 juillet 2019.

4.16 Rapports et publications

Les rapports et les publications

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

- 347** Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay*. 31 mai 2019.
- 348** Rapport d'enquête et de consultation du public. *Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie*. 23 janvier 2020.
- 349** Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic*. 24 octobre 2019.
- 350** Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay*. 21 novembre 2019.

B – AUTRES PUBLICATIONS

Déclaration de services aux citoyens, avril 2019.

Rapport annuel de gestion 2018-2019, septembre 2019.

BAPE : 40 ans à faire la différence grâce aux citoyens, *L'État du Québec 2020*, 30 octobre 2019.

4.17 Conférences, présentations et activités

A — CONFÉRENCES, PRÉSENTATIONS ET ACTIVITÉS

1. *Mission, rôles et fonctionnement du BAPE*, Montréal, 1^{er} avril 2019, Présentation sur le BAPE à la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), Philippe Bourke, président.
2. *La procédure d'évaluation environnementale québécoise et le rôle du BAPE*, 11 avril 2019, Conférence Web — Fédération québécoise des municipalités (FQM), Philippe Bourke, président, et David Boisvert, conseiller juridique.
3. Assemblée générale annuelle, Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), Montréal, 26 avril 2019, Invité de marque, Philippe Bourke, président.
4. *Les partenariats du BAPE « Accroître et diversifier la participation à nos travaux »*, Montréal, 9 et 10 mai 2019, 27^e Congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact (AQÉI), Julie Forget, vice-présidente.
5. *Le BAPE — 40 ans de consultation publique et d'enquête en faveur du développement durable*, Montréal, 7 juin 2019, Conférencière en ouverture de l'assemblée annuelle du Club d'investissement responsable du Québec — CIRQC & Sustainable Concordia, Julie Forget, vice-présidente.
6. Simulation d'audience publique à l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM), Montréal, 14 au 17 août 2019, Philippe Bourke, président; Julie Forget, vice-présidente; David Boisvert, conseiller juridique; Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable et Karine Jean, analyste.
7. Plénière de clôture de l'École d'été de l'INM, Montréal, 17 août 2019, Philippe Bourke, président.
8. *Le BAPE : outil au service de l'acceptabilité sociale des projets miniers?*, Québec, 5 septembre 2019, Conférence à l'Université Laval, David Boisvert, conseiller juridique.
9. *Le BAPE et la procédure d'évaluation environnementale*, Visioconférence à partir de Québec, 24 septembre 2019, dans le cadre du Programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Jonathan Perreault, analyste.
10. *La reconnaissance professionnelle*, Atelier participatif, Montréal, 4 octobre 2019, Association québécoise pour l'évaluation d'impact (AQÉI), Philippe Bourke, président.
11. *Participer à l'avenir – Faire la différence avec le BAPE*, Colloque annuel en environnement, « 2030, C'est nous! », Montréal, 6 octobre 2019, ENvironnement JEUnesse, Philippe Bourke, président.
12. *Perspectives de divers secteurs d'activités sur les enjeux éthiques en participation publique*, Montréal, 21 novembre 2019, Association québécoise pour la participation publique, panéliste, Julie Forget, vice-présidente.
13. *Nouveautés au BAPE découlant de la réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement*, Montréal, 27 novembre 2019, Activité en marge de l'AGA de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact (AQÉI), Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.
14. *Nouveautés au BAPE et rôles des directions de santé publique lors des consultations publiques*, Montréal, 29 novembre 2019, 23^{es} Journées annuelles de santé publique, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

15. *Le BAPE, 40 ans de collaboration avec vous!*, Québec, 3 décembre 2019, Forum science environnement organisé par le BAPE, Philippe Bourke, président.
16. *Le BAPE : portrait de son fonctionnement et de la procédure*, Québec, 3 décembre 2019, Forum science environnement, Philippe Bourke, président, et David Boisvert, conseiller juridique.
17. *La démarche d'analyse et d'enquête d'une commission du BAPE*, Québec, 3 décembre 2019, Forum science environnement, Marie-Hélène Gauthier, membre, et Jonathan Perreault, analyste.
18. *La contribution inattendue de l'Association québécoise du transport aérien*, Québec, 3 décembre 2019, Forum science environnement, Joseph Zayed, membre additionnel.
19. *Petit historique des travaux du BAPE*, Québec, 3 décembre 2019, Forum science environnement, Julie Olivier, conseillère en communication, et Pierre Turgeon, coordonnateur au développement des communications.
20. *La collaboration du MTQ dans le mandat sur le duc-d'Albe à Tadoussac*, 3 décembre 2019, Forum science environnement, Michel Germain, membre.
21. Ateliers-conférence sur l'intégration du développement durable, 15 janvier 2020, Montréal, Cégep Marie-Victorin, Pierre Batellier, analyste.
22. *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec*, Montréal, 23 janvier 2020, Présentation à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), David Boisvert, conseiller juridique.
23. *Transformation du milieu de travail axé sur les activités*, Québec, 27 janvier 2020, Secrétariat du Plan Nord, Philippe Bourke, président.
24. *Le BAPE, la procédure, les défis de la participation publique*, Montréal, 29 janvier 2020, intervention dans le cadre du cours Gestion environnementale à l'UQAM, Philippe Bourke, président.
25. *Participer à l'avenir – Faire la différence avec le BAPE*, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Station touristique Duchesnay, 30 janvier 2020, Groupes environnementaux du Québec, Philippe Bourke, président.
26. *Le BAPE et la procédure*, Montréal, 5 février 2020, Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER), Colloque annuel, Philippe Bourke, président.
27. *Le BAPE, la procédure et la démocratie participative*, Chicoutimi, 19 février 2020, Cercle de presse du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Philippe Bourke, président.
28. *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec*, Sherbrooke, 25 février 2020, présentation à l'Université Sherbrooke, David Boisvert, conseiller juridique.
29. Invité d'honneur — Allocution d'ouverture sur l'engagement citoyen, Sherbrooke, 28 février 2020, Colloque annuel de l'Association de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke (AMEUS), Philippe Bourke, président.
30. Projet de transformation, Conférence de presse en présence du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette, Québec, 9 mars 2020, Philippe Bourke, président.
31. Partage d'expérience d'ingénieurs, panel d'experts, Montréal, 10 mars 2020, Ingénieur de demain à l'École de technologie supérieure en collaboration avec l'INM et Ingénieurs sans frontières Canada, Julie Forget, vice-présidente.

4.18 Lois et règlements

LOIS, RÈGLEMENTS ET CODE ENCADRANT L'EXERCICE DES MANDATS CONFIEÉS AU BAPE

[Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement](#) afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives, notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (2017, chapitre 4)

[Loi sur la qualité de l'environnement \(RLRQ, c. Q-2\)](#)

[Loi sur le développement durable \(RLRQ, c. D-8.1.1\)](#)

[Loi sur la conservation du patrimoine naturel \(RLRQ, c. C-61.01\)](#)

[Loi sur les commissions d'enquête \(RLRQ, c. C-37\)](#)

[Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement \(RLRQ, c. Q-2, r. 23\)](#)

[Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets \(RLRQ, c. Q-2, r. 23.1\)](#)

[Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement \(RLRQ, c. Q-2, r. 45.1\)](#)

[Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement \(Q-2, r. 35.3\)](#)

[Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement](#)

4.19 Quelques activités du BAPE



Séance publique d'information



Audience publique



Séance de travail



Audience publique

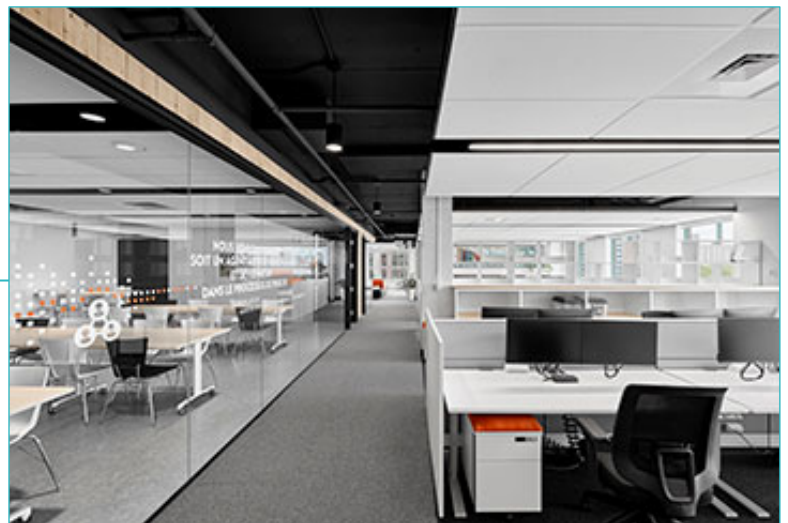


Simulation d'audience publique à l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM)

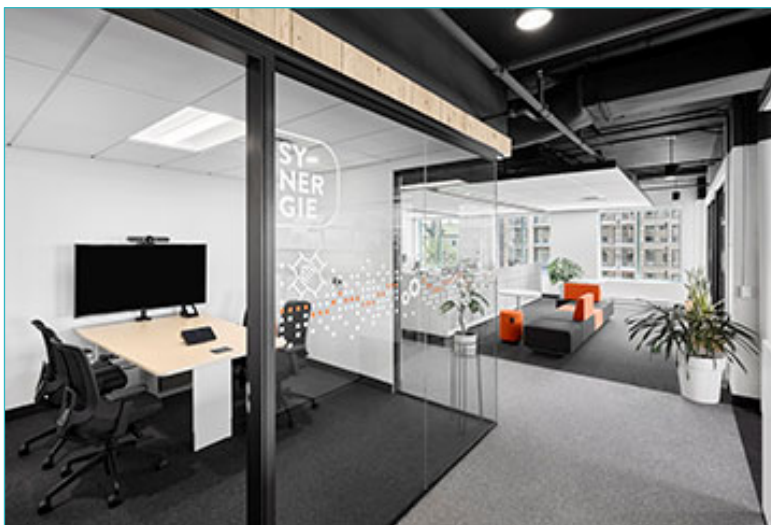
4.20 Projet de transformation du milieu de travail axé sur les activités



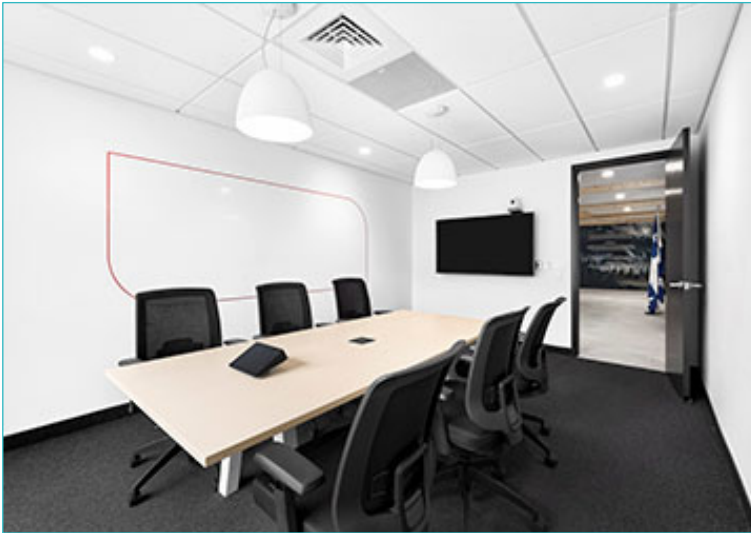
Aire de collaboration



Espace de travail



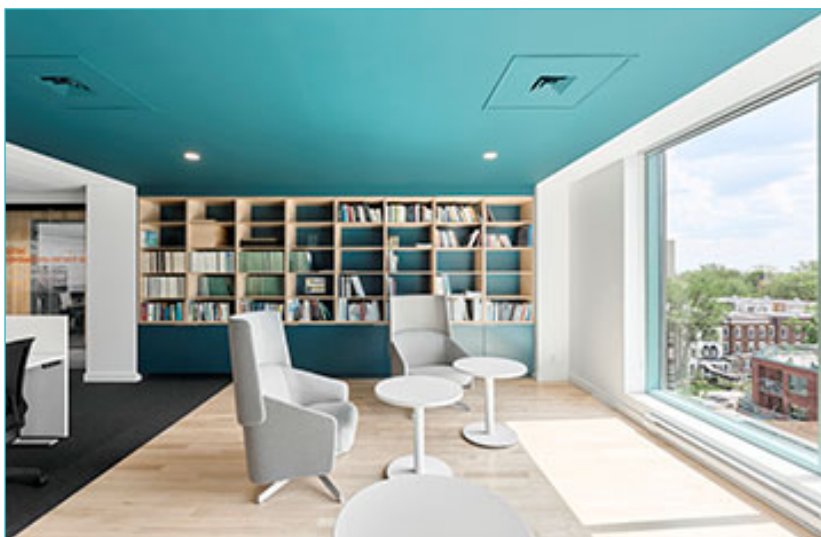
Bulle de collaboration



Salle de réunion



Salle multifonctionnelle



Bibliothèque



Pages intérieures de l'impression d'origine sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz



Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec



Pages intérieures de l'impression d'origine sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz